

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE



ARRETE N° 21-47J

Le Président,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2001-916 du 3 octobre 2001 modifié relatif au Muséum national d'histoire naturelle ;
Vu le décret du 20 juillet 2015 portant nomination du président du Muséum national d'histoire naturelle ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Muséum n° 2005/1 du 16 février 2005 relative aux modalités de tarification des prestations et services rendus par le Muséum ;
Vu la délibération n° 2015/09 du 16 avril 2015 relative aux compétences déléguées au président du Muséum,

Arrête

Article 1^{er} :

Le présent arrêté fixe les contreparties accordées dans le cadre de la campagne de don en ligne intitulée « Soutenez la restauration du mammouth de Durfort ! » sur son site internet <https://soutenir.mnhn.fr> .

Chaque donateur se verra offrir des contreparties qui sont précisées dans la grille en annexe.
La valeur de ces contreparties ne peut 25% de la valeur du don dans la limite d'un plafond forfaitaire de 65 euros.

Article 2 :

Le directeur général délégué aux ressources et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Recueil des actes du Muséum* et sur le site internet du Muséum.

Fait à Paris, le 23 avril 2021



Appel aux dons « Soutenez la restauration du mammouth de Durfort » - contreparties (1)

	Dons libres	30-79 €	80-199€	200-499€	500-999 €	1 000- 4 999 €	5 000€ ou plus
Contreparties sur mesure	x						
Lettre d'information numérique avec photos et vidéos des différentes restaurations		x	x	x	x	x	x
Fiche de présentation du mammouth de Durfort		x	x	x	x	x	x
Remerciements sur le site internet du Muséum pendant un an		x	x	x	x	x	x
1 entrée pour la Galerie de Paléontologie et d'Anatomie comparée			x				
Remerciements à proximité du spécimen pendant 1 an				x	x	x	x
2 entrées pour la Galerie de Paléontologie et d'Anatomie comparée				x			
Inscription de votre nom ou celui d'un proche sur le piédestal virtuel et envoi du certificat nominatif de parrainage					x	x	x
Certificat nominatif de parrainage du piédestal historique du mammouth de Durfort					x	x	x
1 Pass annuel (permettant d'accéder aux collections permanentes des sites franciliens du Muséum)					x	x	x
Invitation pour 2 personnes à l'inauguration du mammouth restauré prévue en 2022						x	x
Découverte exclusive de la Galerie de Paléontologie et d'Anatomie comparée : - Visite de la galerie guidée par un chercheur du Muséum - Visite des ateliers de préparation de fossiles Visite privilégiée des coulisses du Muséum							x

(1) La valeur des contreparties ne doit pas dépasser 25% de la valeur du don dans la limite d'un plafond forfaitaire de 65€.